



Accompagner les familles homoparentales

6ième journée des doulas, 31 mai 2008



Marie-Pierre Micoud

Consultante-formatrice

Coprésidente de l'APGL, association des parents
gays et lesbiens

INTRODUCTION

Remerciements, préambule

Avant de commencer, j'aimerais vous dire à quel point je remercie Charlotte Fajardo de m'avoir invitée, à quel point je suis heureuse d'être parmi vous et à double titre.

En tant que coprésidente de l'APGL, bien sûr. Cela fait plus de dix ans maintenant que j'accompagne les homoparents dans leurs projets de parentalités, que j'interroge inlassablement ce qui rend encore si difficile de penser une famille à deux mamans ou une famille à deux papas pour beaucoup de nos concitoyens. Le paysage des familles homoparentales a subi des évolutions considérables en l'espace de vingt ans. J'essaierai de montrer quelques unes de ces évolutions.

Dans le même temps, la loi elle, n'a pas changé et ne reconnaît toujours pas les parents de même sexe. La loi crée deux sortes de parents : des parents légaux parce qu'ils sont pères ou mères biologiques ou adoptifs, et des parents de fait qui n'ont ni droit ni devoir. Ceux là ne peuvent pas transmettre leur nom et leur patrimoine, ne peuvent prendre aucune décision relative à l'éducation ou à la santé des enfants qu'ils ont désiré et qu'ils élèvent. Ils n'ont aucune garantie de pouvoir conserver les liens qui les unissent à l'enfant en cas de séparation ou de décès du parent légal.

La raison pour laquelle je parle de l'état actuel de la loi – ce qui peut paraître éloigné du propos d'aujourd'hui – est que précisément l'absence de loi, et donc de légitimité, pour le parent sans statut légal a des implications à l'intérieur du couple parental et envers les enfants. Légalement, l'un a tous les pouvoirs, l'autre aucun. L'un a une légitimité sociale, l'autre aucune. Ce n'est pas sans incidence sur la manière dont se pensent les parents, comme nous le verrons.

Je disais donc que j'étais contente d'être là en tant que présidente de l'APGL, mais aussi à titre personnel. Comme beaucoup d'entre vous, j'ai une curiosité insatiable sur tout ce qui touche à la naissance et un étonnement sans fin devant la diversité et la richesse de cette expérience humaine qu'est la naissance d'un enfant.

L'émergence de l'homoparentalité

La plus grande tolérance à l'égard des homosexuels qui s'est développée au cours des vingt dernières années alliée à la dissociation entre procréation et sexualité a permis l'émergence de l'homoparentalité. Une partie des gays et des lesbiennes envisagent désormais très tôt et avec sérénité le projet de fonder une famille, un jour. La découverte de son homosexualité ne coïncide plus avec le renoncement à donner la vie ou à adopter un enfant. Cela se traduit nettement dans l'évolution du nombre d'adhérents de l'APGL qui est passé de 300 à un peu plus de 1800 en l'espace de dix ans.

Pour autant, l'idée s'est aussi répandue que les homosexuels étaient des êtres « normaux » et que les couples de même sexe étaient des couples « normaux », et donc essentiellement pareils aux couples hétérosexuels. Or l'individu homosexuel n'est pas comme l'individu hétérosexuel, le couple lesbien ou gay n'est pas comme le couple hétérosexuel. Ils présentent des dynamiques, des étapes, des problèmes et des ressources spécifiques. L'homosexualité n'est pas, dans ses pratiques et ses dynamiques, une pâle copie d'un original qui serait l'hétérosexualité.

Si l'homosexualité se définit par rapport à l'hétérosexualité, l'inverse est aussi vrai. L'homosexualité nous oblige à remettre en question nos préjugés, elle met à jour nos croyances concernant l'amour, les rapports entre hommes et femmes, l'amitié, mais aussi, dans le cadre qui nous préoccupe, elle réinterroge et réinvente parfois les rôles maternels et paternels, la relation des hommes et des femmes à leur nouveau-né. Elle met en lumière la part du biologique, du physiologique dans les liens d'attachement et la part de ce qui est socialement appris ou intimement construit au fil du temps. En séparant procréation et parentalité, l'homoparentalité montre que les liens biologiques à eux seuls ne sont ni suffisants, ni nécessaires pour faire parent.

Plan de présentation

Pour la suite de mon intervention, je laisserai de côté deux formes d'homoparentalité qui sont a priori hors sujet pour les doulas: les familles homoparentales dont les enfants sont nés au sein d'une précédente union hétérosexuelle et les homosexuel-le-s qui choisissent la voie de l'adoption pour fonder leur famille.

Dans une première partie, j'aimerais tout d'abord partager avec vous la manière dont les gays et les lesbiennes construisent leurs familles en donnant naissance à leurs enfants, soit au sein d'un couple de femmes, soit au sein d'un couple d'hommes, soit au sein d'une coparentalité qui est un arrangement parental entre des gays et des lesbiennes, seuls ou en couple. Quelque soit la structure familiale choisie, les parents homosexuels sont confrontés à toute une série de normes procréatives et familiales qu'ils doivent surmonter lorsqu'ils décident de faire naître un ou plusieurs enfants.

La plus grande tolérance à l'égard de l'homosexualité tend à « normaliser » les gays et les lesbiennes, à en faire des personnes et des couples normaux qui seraient identiques aux personnes et couples hétérosexuels. Or le fait de « normaliser » l'homosexualité conduit les professionnels de l'enfance, de la famille, du couple en général à appliquer les mêmes critères que ceux utilisés pour l'hétérosexualité. Il me semble donc important de donner, dans une deuxième partie, quelques points de repères sur la dynamique des couples. Je n'aborderai d'ailleurs que le couple lesbien.

Dans une troisième et dernière partie, j'aborderai les questions spécifiques qui se posent aux parents et aux enfants de même sexe : quelle est la place de la compagne ou du compagnon ? Comment les enfants nomment la compagne de leur mère légale ou le compagnon de leur père légal ? Dans un couple de même sexe, qui fait le père, qui fait la mère ? Quelle est la place du géniteur ou de la génitrice ? Quelles sont les conséquences des préjugés et de la pression sociale ? Quelles sont les conséquences du vide juridique ?

Enfin, j'aborderai dans ma conclusion le rôle que peut avoir à mon sens une doula dans l'accompagnement d'un couple de femmes ou d'un couple d'hommes.

Homoparentalités : la transgression des normes

Le modèle dominant hétéroparental

Lorsque nous pensons à la structure familiale de notre société occidentale, la première représentation qui nous vient à l'esprit, celle que nous retrouvons dans les pages de publicités, dans les magazines, sur les écrans de télé ou dans les discours publics, est celle qui est composée de:

- un père et une mère avec un ou plusieurs enfants ;
- le père et la mère sont les géniteurs des enfants ;
- ces enfants sont nés de leur rapport sexuel ;
- le père et la mère sont mariés ou entretiennent un rapport de conjugalité ;
- tout le monde vit sous le même toit.

Cette représentation est le modèle dominant à partir duquel toutes les autres façons de faire famille sont évaluées. C'est le modèle idéal qui fixe la norme, qui dit ce qui est bien et ce qui est moins bien pour un enfant, pour la société. Il dit ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas pour un enfant et pour la société.

Les évolutions de ces trente dernières années ont en grande partie remis en cause ce modèle dominant : en cas de séparation du couple parental, tout le monde ne vit pas sous le même toit, les enfants ne naissent plus toujours du rapport sexuel de leurs parents (lorsque ceux-ci ont recours à l'aide médicale à la procréation), le père et la mère ne sont pas toujours les géniteurs (lorsqu'il y a eu recours à un don de sperme, un don d'ovocyte ou une adoption). Dans les familles monoparentales, il n'y a souvent pas de père (ou parfois un père mais pas de mère). Dans les familles homoparentales, il y a deux père ou deux mères.

Les familles homoparentales : entre transgression et conformisme

Parmi les 6 structures familiales homoparentales, quatre d'entre elles mettent en jeu la naissance d'un ou plusieurs enfants :

- Les couples de lesbiennes peuvent recourir à l'Insémination Artificielle avec Donneur anonyme (IAD) à l'étranger. Le ou les enfants peuvent être portés par la même mère ou par chacune des deux, en général successivement. Les enfants sont donc élevés par deux femmes, sans père au quotidien et comme dans le cas des couples hétérosexuels dont l'homme est stérile, ils n'ont pas la possibilité d'avoir des informations sur le donneur.
- Certaines d'entre elles demandent à un homme de leur entourage d'être donneur connu. Cet homme désire rarement avoir un rôle de père au quotidien.
- Les gays ont la possibilité de recourir à la gestation pour autrui (« mères porteuses ») à l'étranger, principalement aux Etats-Unis.
- Des gays et des lesbiennes, seuls ou en couple, peuvent opter pour une coparentalité. L'enfant peut alors avoir jusqu'à quatre parents : son père et sa mère biologiques qui sont les parents légaux, auxquels peuvent s'ajouter les compagnons et compagnes du père et de la mère s'ils sont partie prenante dans le projet parental.

Chacun de ces projets parentaux recouvre des réalités très différentes à bien des égards mais dans tous les cas, les gays et lesbiennes qui envisagent de faire des enfants doivent se positionner par rapport au modèle dominant qui pose comme principe la complémentarité des sexes dans la sexualité, dans le couple, dans la parenté et dans la parentalité. Chacun et chacune doit donc réorganiser à un niveau individuel sa propre représentation de ce qu'est une famille. Devenir parent pour un gay ou une lesbienne est un processus plus long et plus coûteux psychologiquement que pour les personnes hétérosexuelles. Choisir le mode de parentalité qui paraît le plus approprié pour soi implique de transgresser certaines des normes dominantes et cette transgression s'accompagne souvent d'un discours rationnel, parfois conformiste, visant à montrer l'adhésion à d'autres de ces normes dominantes afin de minimiser ou de justifier les transgressions opérées.

De façon moins abstraite, je vais prendre deux exemples pour illustrer ce processus.

Couples de femmes ayant recours à l'IAD

Prenons le cas des couples de femmes qui décident de recourir à l'IAD (insémination artificielle avec donneur) à l'étranger. En optant pour ce mode de conception, ces couples font des enfants sans père au quotidien. Elles transgressent la norme de l'altérité sexuelle dans le couple parental (celle qui dit que des parents ne peuvent être qu'un père et une mère, rien d'autre). Cette norme s'appuie sur un ordre social historique qui serait fondé en nature: puisque pour faire un enfant, il faut du principe homme et du principe femme, alors seuls un homme et une femme seraient en mesure d'offrir les conditions idéales pour l'épanouissement d'un enfant. C'est ce que j'appelle « l'idéologie de la parenté sexuée », qui « naturalise » le modèle dominant. Tout ce qui s'en écarte devient au mieux, artificiel, au pire, contre-nature.

Néanmoins, cette transgression de « l'idéologie de la parenté sexuée » paraît acceptable à ces couples de femmes parce que ce mode de conception leur permet de se conformer à deux autres normes relatives à leur genre.

La première de ces deux normes est la norme du couple conjugal stable comme fondement de la famille.

C'est une norme procréative très forte pour les femmes en général, qu'elles soient hétérosexuelles ou lesbiennes, et qui a été mise en évidence par Nathalie Bajos et Michèle Ferrand en étudiant l'envers du décor.

Ces deux chercheuses ont analysé les critères de décision d'avortement lorsqu'une grossesse inattendue survient chez les femmes hétérosexuelles.

Lorsqu'une grossesse inattendue survient, une femme poursuit d'autant plus facilement cette grossesse qu'elle est en couple et qu'elle perçoit sa relation de couple comme sérieuse et stable. Dans le cas contraire, lorsque la relation amoureuse est passagère ou sans engagement sur la durée, les femmes choisissent en général d'interrompre leur grossesse. Contrairement à une chanson bien connue, les femmes n'envisagent pas facilement de faire un bébé toutes seules...

Cette norme procréative est toute aussi intériorisée et active chez les femmes lesbiennes comme l'a montré Martine Gross à partir de l'exploitation de près de 250 réponses à un questionnaire administré aux adhérentes de l'APGL en 2005. 95% des projets parentaux des lesbiennes prennent place dans le cadre d'un couple. Une

relation de couple stable est un préalable quasiment incontournable à la réalisation d'un désir d'enfant chez les lesbiennes.

C'est beaucoup moins vrai pour les gays. La même étude de Martine Gross tend à montrer que les gays conduisent plutôt des projets individuels, qu'ils soient en couple ou pas. Un gay peut très bien être en couple mais conduire seul un projet d'adoption, de coparentalité ou de gestation pour autrui et il peut arriver qu'en parallèle, son éventuel compagnon soit lui-même engagé dans un autre projet parental de son côté.

En plus de la relation de couple stable, la deuxième norme de genre à laquelle les couples de femmes qui recourent à l'IAD se conforment relève de celle qui attribue aux femmes des capacités maternelles innées et indispensables à l'épanouissement des enfants. Si une femme peut le faire, alors a fortiori, deux femmes qui s'aiment le peuvent encore mieux, même si bien sûr elles savent qu'on leur reprochera ici ou là d'avoir fait « un enfant sans père ».

Couple de gays ayant recours à la GPA

Les couples de gays de leur côté ne bénéficient pas de la même évidence d'aptitudes « naturelles et innées ». Il arrive pourtant qu'ils décident de fonder une famille sans mère lorsqu'ils disposent de suffisamment de moyens financiers pour avoir recours à une gestatrice (« mère porteuse ») à l'étranger.

Pour ceux-là, la construction d'une famille est aussi et avant tout une affaire de couple dans la majorité des cas. Ils entendent être des pères qui s'inscrivent dans le champ du relationnel, dans le champ du quotidien, dans le champ du maternage. En témoigne ces quelques mots de José et Francis, pères de Emile et Maxime :

« José s'est mis en congé parental pour élever nos enfants. Il a mis sa carrière entre parenthèses et, même s'il peut reprendre son poste au même échelon sans préjudice, notre pouvoir d'achat, on en parle beaucoup, s'est considérablement réduit.

Mais nous avons pleinement conscience du bien-être et de l'équilibre que cette situation représente pour nos enfants qui n'ont pas à être déplacés, qui vivent sur leur propre biorythme et en permanence entourés de l'amour de leurs parents.../...

Avoir des enfants est une bataille tellement longue et dure que leur présence dans nos foyers et la construction de nos familles est prioritaire.../...

Finalement, nous avons un avantage assez énorme c'est que, surtout pour nous les hommes, celui qui s'arrête de travailler suscite en général l'admiration là où la femme au foyer est souvent sujette à dépréciation. »

Coparentalité gay et lesbienne

La coparentalité est une structure familiale à deux foyers, l'un masculin, l'autre féminin, après que des gays et des lesbiennes, seuls ou en couples, ont décidé de faire et d'élever un enfant ensemble. L'enfant peut alors avoir jusqu'à quatre parents qui accueillent sa naissance.

Les coparents qui choisissent ce mode de parentalité respectent la norme procréative selon laquelle « un enfant aurait besoin d'un père et d'une mère, de les connaître et d'être élevé par eux ». Il y a en effet un père et une mère biologiques et légaux. Cette structure familiale se rapproche assez, finalement, des familles recomposées.

Les coparents transgressent cependant deux autres normes par rapport au modèle dominant: d'une part, le couple parental est totalement dissocié du couple conjugal. L'enfant ne naît pas de l'amour de son père et de sa mère et n'est en général pas conçu dans le cadre d'un rapport sexuel.

D'autre part, et surtout, il y a plus de deux parents. Deux seulement ont un statut légal mais au quotidien, le monde de l'enfant s'articule autour de la présence de quatre parents au quotidien.

Couples de même sexe : qui fait le père ? Qui fait la mère ?

A la question « dans un couple homo, qui fait l'homme ? Qui fait la femme ? » succède aujourd'hui la question « Qui fait le père ? Qui fait la mère ? ».

Il paraît incongru de dire d'une femme qu'elle est un père même si elle occupe une place de père en tant que partenaire de la mère (et vice versa dans un couple d'hommes). Nombreuses sont les personnes extérieures, qui lorsqu'elles sont confrontées à une structure familiale homoparentale, se trouvent face à un dilemme : « ce ne peut pas être un père, ce ne peut pas être une mère puisque la mère c'est l'autre. Alors c'est qui ? C'est quoi ? ».

Si l'on rajoute à cela que de par la loi, le ou la partenaire n'est rien pour l'enfant, si l'on rajoute encore que le ou la partenaire n'a pas de lien biologique avec l'enfant, lien qui est extrêmement valorisé dans les représentations actuelles de nos sociétés occidentales, on voit vite que chaque couple homosexuel est amené à s'interroger sur la place de ce parent d'un nouveau type.

Paradoxalement, le vide juridique et historique qui entoure le rôle parental du compagnon ou de la compagne est aussi un avantage : il laisse les parents libres de définir eux-mêmes les règles qui leur conviennent le mieux pour se répartir les rôles.

Egalité des sexes, égalités des rôles parentaux

Dans la pratique, les fonctions paternelles et maternelles se répartissent sur l'un ou l'autre des parents. Passés les premières semaines ou premiers mois, elles se retrouvent totalement dissociées de la biologie ou des sexes. Les attributs paternels et maternels se répartissent à la fois en fonction des aptitudes et goûts respectifs de chacun-e des membres du couple, mais aussi en fonction des circonstances (état de fatigue, disponibilité, absence de l'autre parent, histoire personnelle, valeurs éducatives, etc.) ou en fonction du rang des enfants. N'étant pas pris dans l'état des contraintes parentales de genre, les relations intrafamiliales s'organisent avec une grande flexibilité.

Egalité dans le couple lesbien

Plus spécifiquement du côté des couples de femmes, les lesbiennes en général sont particulièrement attachées à traquer toute forme de domination de l'une par l'autre. Les rapports de pouvoir, les rapports de force, la violence existent bien entendu aussi chez les lesbiennes mais de manière générale, il y a indéniablement dans la dynamique de leurs couples une volonté délibérée d'égalité.

L'égalité commence par les pratiques sexuelles elles-mêmes et se poursuit par une détermination farouche à ne pas accepter de la part d'une femme ce qu'elle n'aurait pas toléré de la part d'un homme. (Parler des lesbiennes en ces termes ne veut pas dire que les femmes hétérosexuelles sont dénuées de cette aspiration à l'égalité dans le couple mais il faut reconnaître que bien souvent, elles finissent bien souvent par baisser les bras faute de réponse adéquate de l'autre côté).

Egalité dans les fonctions parentales

La recherche et l'attention portée au maintien de l'égalité dans le couple et à éviter la reproduction des rôles de genre se prolongent dans l'appropriation des fonctions parentales.

L'autorité par exemple, attribut essentiellement paternel, peut être portée indifféremment par l'une ou par l'autre en fonction des circonstances ou en fonction des critères respectifs de l'une ou de l'autre. Elle est très rarement totalement prise en charge par l'une et pas du tout par l'autre. Ce n'est pas non plus nécessairement la compagne, mère de fait, qui porte cette fonction paternelle, ce peut tout aussi bien être la mère biologique.

Idem pour le goût du risque traditionnellement attribué au père. Lorsque le magazine ELLE interroge en septembre 2007 le psychanalyste Pierre Lévy-Soussan pour savoir si une femme peut remplacer un père, il répond par une autre question : « Avez-vous déjà vu une mère lancer son bébé en l'air ? »

Hormis le fait qu'il n'est plus très politiquement correct de lancer son bébé en l'air, si il était venu enquêter chez les lesbiennes, il se serait aperçu que la réponse est certainement oui, et en prime, il aurait pu constater que certaines mères ont la fâcheuse habitude de lancer une partie de cache-cache ou de cavalcades précisément au moment où il est l'heure d'aller se coucher, ou encore de laisser leurs enfants gérer seuls la prise de risque, quitte à fermer les yeux devant leurs filles ou leurs garçons qui font des pirouettes à vélo ou sur les murs.

Plus sérieusement, si les mères lesbiennes sont plus portées à transmettre le goût du risque, ce n'est pas parce qu'elles sont un peu « homme » sur les bords, c'est juste qu'elles n'ont pas d'hommes à la maison à qui laisser ce rôle et que pas plus que d'autres parents, elles n'ont envie que leur progéniture, garçons ou filles, se fasse traitée de poule mouillée. Tout comme les contraintes de la vie les ont conduites à assumer le rôle des hommes dans les travaux domestiques, elles prennent aussi à leur compte le rôle paternel.

Il n'est pas rare non plus que la mère non légale soit plus « maternante » que la mère biologique au fil du temps.

Les limites dans lesquelles les lesbiennes opèrent sont donc un peu moins imposées par les codes sociaux et un peu plus par la nécessité d'endosser tous les rôles. Elles les répartissent sur l'une ou sur l'autre en fonction de leur propre personnalité et non en fonction du lien biologique.

L'arrivée d'une naissance

Du fait de la redistribution des rôles et de l'aspiration à l'égalité, il peut arriver qu'une difficulté spécifique survienne à la naissance de l'enfant.

Les besoins de la dyade mère-nouveau-né sont parfaitement identifiés et valorisés dans nos sociétés. De fait, nous avons pour la plupart d'entre nous expérimenté cette période tout à fait unique où la mère est dans une réceptivité émotionnelle hors du commun envers son bébé : ses pleurs, ses gestes, ses odeurs, sa façon de téter, ses rythmes de sommeil, le bruit de sa respiration, de sa succion, tout fait écho chez la mère, tout appelle une interprétation, une compréhension ou une recherche de solution si inquiétude il y a.

Lors de cette phase, le rôle traditionnellement attendu du père dans nos représentations est de protéger la dyade mère-enfant des intrusions extérieures, des inquiétudes, de prendre en charge les courses, le ménage, les enfants plus grands et de continuer d'assurer les revenus. Bien sûr, le père partagera aussi des moments d'intimité avec son nouveau-né mais personne ne lui reprochera de partir une journée à la pêche ou de passer quelques heures par semaine à ramasser les champignons parce qu'il en a besoin pour souffler et se changer les idées.

L'articulation entre le rôle de la mère et le rôle de la compagne peut parfois être plus délicate, et est en tout cas très variable à mon sens. Il y a des compagnes qui s'appuient sur les représentations qu'elles ont du rôle d'un père. Elles vont prendre soin de ne pas interférer, de laisser la mère et l'enfant s'accorder l'un à l'autre et protéger leur bulle. Et elles vont donc faire part de leur envie de partir une journée à la pêche ou ramasser des champignons pour se changer les idées. Oui mais...

Contrairement aux couples hétéroparentaux, la mère biologique a toutes les chances de très mal interpréter ce besoin d'évasion soudain de la part de sa compagne.

En effet, une des caractéristiques du couple lesbien est la dynamique de fusion et de symbiose (j'y reviendrai plus loin).

Et là tout à coup, que se passe-t-il ? Alors que la mère attendait attention, présence, partage et empathie de la part de sa compagne, la voilà qui se retrouve dans un terrible sentiment de solitude, pensant que sa compagne fuit le cocon familial, se désintéresse de leur bébé ou craignant qu'elle ne se sente pas investie dans son nouveau rôle de parent. Allié à cela l'inquiétude que peut ressentir toute femme devant son nouveau rôle de mère dont on lui rabâche depuis sa plus tendre enfance qu'il est totalement inné, certains couples traversent une phase parfois difficile avant que chacune trouve sa place et comprenne ce que l'autre attend d'elle.

La place de la compagne peut être beaucoup difficile à trouver dans le cadre d'une structure de couple lesboparental. Elle peut l'être aussi dans le cas d'une coparentalité mais pour une autre raison supplémentaire encore: elle va dépendre étroitement de la représentation qu'ont la mère biologique et le père biologique de sa légitimité de parent. Si les parents biologiques sont dans la représentation qu'un enfant ne peut avoir qu'une mère et qu'un père, alors la compagne (ou le compagnon) seront d'autant moins considérés comme ayant une place et un rôle de parent.

... inégalité subie entre mère légale et mère de fait

Cependant, l'égalité dans le couple lesbien dans la répartition des fonctions maternelles et paternelles auprès des enfants ne se traduit pas toujours par un rapport égalitaire dans les discussions et les décisions des deux parents concernant leur enfant.

Sur la base de mes observations et de mes expériences, les rapports parentaux entre deux lesbiennes sont d'autant plus égalitaires que la compagne est considérée comme une mère à part entière par la mère légale et se considère elle-même comme une mère à part entière. Ils le sont d'autant moins lorsque la mère légale, qu'elle soit adoptive ou biologique, est dans la représentation que ce qui fait mère est le lien biologique ou le jugement d'adoption. Les chances sont grandes alors que le parent légal considère que l'enfant ne peut avoir qu'une seule mère, elle-même.

Dans ces configurations, la compagne est considérée comme un parent certes, mais un parent sans droit ni statut qui n'est ni une mère ni un père. Il lui arrive alors de faire l'expérience de son peu de poids dans les décisions relatives à l'enfant. Elle ne peut avoir le dernier mot lorsqu'il s'agit de décider si l'enfant doit garder ou pas sa « tototte » pour s'endormir le soir, ou, plus sérieusement, pour décider si une intervention chirurgicale ou un changement d'établissement scolaire s'impose ou pas.

Il m'est arrivé assez souvent de rencontrer des mères de fait très désemparées devant le peu de considération donnée à leurs avis par leur compagne (la mère légale) alors que leur investissement parental envers l'enfant est profond et conséquent.

L'une d'elle me faisait part récemment de ses difficultés à se positionner dans le couple parental. Elle se sentait mère, elle se comportait comme une mère, toute sa vie était organisée en fonction de leur enfant mais pour sa compagne, leur fils ne pouvait avoir qu'une seule mère, pas deux. Ca ne la gênait pas trop au quotidien dans sa relation avec l'enfant qui ne faisait guère de différence entre elles deux mais elle raconte avoir été totalement prise de court lors d'une consultation chez un pédiatre chez qui elle s'était rendue seule avec son fils. A un moment de l'entretien, le pédiatre lui demande qui elle était par rapport à l'enfant et elle s'est trouvée totalement empêtrée pour lui répondre. Conditionnée par les injonctions de sa compagne, il lui a été impossible de répondre « je suis sa mère ». Dire « je suis sa « mamou », le petit nom que l'enfant lui donnait, lui paraissait totalement incongru. La seule réponse qu'elle est arrivée à bredouiller lui a paru comme étant totalement à côté de la réalité familiale: « Je suis une amie de sa mère, elle n'était pas disponible alors c'est moi qui suis venue ». L'expérience de cette situation n'a pas manqué de la questionner pendant plusieurs jours.

Lorsque les deux mères sont dans une conception égalitaire de leurs rôles respectifs, c'est alors l'entourage qui a du mal à s'y faire. Les grands-parents s'adresseront plus volontiers à la mère légale pour demander si elle compte finalement inscrire l'aîné à la natation cette année. L'institutrice attendra de voir la mère légale à la sortie de la classe pour lui faire part d'un problème concernant son enfant plutôt que de s'en ouvrir à la mère de fait.

Ces exemples illustrent comment les représentations basées sur la biologie sont producteurs d'inégalités dans les rapports parentaux au sein d'un couple de femmes.

Si on se place sur l'échelle du temps, il y a indéniablement une prise de conscience qui est en route au sein des familles de l'APGL. Les couples de femmes tendent de plus en plus à s'affranchir des normes sociales pour se définir toutes les deux en tant que mère. Cette affirmation se base sur l'étude des petits noms donnés aux compagnes, les « mères de fait », conduite par Martine Gross à partir de trois enquêtes conduites au sein de l'APGL en 1997, en 2001 et en 2005 (et que l'on peut trouver sur le site de l'association).

En 1997, les familles lesboparentales utilisaient soit le vocable de « marraine » pour désigner la compagne soit son prénom (Marraine, Sylvie ou Catherine). Huit ans plus tard, en 2005, ces deux systèmes d'appellation « marraine » ou « prénom de la compagne » ont quasiment disparu pour faire place à deux autres systèmes.

Dans l'un, les deux mères se font appeler toutes les deux « maman » (avec éventuellement l'ajout du prénom lorsqu'il y a besoin de faire la différence entre les deux). Ce système reflète une conception totalement égalitaire et symétrique de leurs rôles. Une personne de l'extérieur ne peut pas savoir a priori laquelle des deux est la mère biologique.

Dans l'autre, la mère biologique est appelée « maman » et elles choisissent un petit nom maternel comme « mamou », « mutti », « mamina », « mamène » pour la seconde mère. C'est une conception un peu plus intermédiaire entre maman et marraine/prénom. Les observations montrent cependant qu'il n'est pas rare que les petits noms de départ évoluent sous l'initiative des enfants eux-mêmes qui finissent par appeler maman l'une comme l'autre. L'évolution se fait toujours dans le sens de « maman-maman » et jamais dans un retour vers « maman-marraine » ou « maman-prénom ».

Coparentalité

Si les rôles ne sont pas toujours bien définis et évoluent avec le temps de façon souple pour les couples lesboparentaux, le moment de la naissance et les mois qui suivent peuvent être source de profond conflit dans le cas d'une coparentalité mal préparée.

Si le bébé est totalement pris en charge par le foyer maternel dans les premiers temps, la compagne devient un parent plus expert et mieux reconnu par l'enfant que le père qui en prend souvent ombrage.

Si au contraire, le père et la mère se considèrent comme les parents premiers, c'est la compagne qui peut se sentir exclue.

La mère, qui doit déjà faire face à ses nouvelles responsabilités de mère, peut se retrouver à devoir arbitrer un conflit entre le père et sa compagne.

Le moment de la naissance représente donc une période particulièrement explosive si le projet parental n'a pas été élaboré avec soin, patience et exigence avant la naissance.

La dynamique des couples gays et lesbiens

Etre gay, être lesbienne

Comme je le disais en préambule, les couples homosexuels ne sont pas seulement des copies des couples hétérosexuels. Même si il existe de nombreux points communs, ils ont une identité, des codes sociaux, une dynamique, des problèmes mais aussi des marges de manœuvre qui leur sont spécifiques.

Même si lesbiennes et les gays partagent l'expérience d'aimer quelqu'un de leur sexe dans une société dominée par l'hétérosexualité, gais et lesbiennes forment des couples profondément différents dans la dynamique affective et dans les modes de communications. Les lesbiennes expérimentent de surcroit le fait de rendre les hommes « superflus » dans la conduite de leur vie personnelle, économique, matérielle et affective dans une société profondément dominée par les hommes, et aussi aujourd'hui dans les possibilités qu'elles ont de fonder une famille sans père.

Etre lesbienne est une orientation sexuelle mais le fait même d'être lesbienne fait que des femmes se soustraient aux règles du jeu établies par les hommes. Ceci est malheureusement très souvent confondu, y compris par une partie de la population gay, par une haine ou un rejet des hommes. Il n'est donc pas étonnant que le lesbianisme soit si souvent dévalorisé ou minimisé par toute une série de stéréotypes. Ou au contraire, le couple lesbien est parfois idéalisé par certaines des femmes hétérosexuelles qui se sentent fatiguées et insatisfaites de l'échange affectif avec les hommes ou qui contestent l'inégalité persistante qu'engendre la répartition des rôles hommes-femmes dans la vie quotidienne.

L'identité lesbienne ne résulte pas d'une conduite de fuite (qui serait dictée par la peur des hommes), leur sexualité n'est pas une sexualité infantile contrairement à ce qui est véhiculé par un certain discours psy. Etre lesbienne résulte d'une série de choix. C'est un choix positif vers une personne aimée, ce n'est pas un choix par défaut.

Le couple lesbien

De façon très largement majoritaire, les deux femmes qui composent le couple travaillent. Comme je l'ai dit précédemment, le couple lesbien est aussi caractérisé par une relative égalité entre ses deux membres, en comparaison du couple hétérosexuel. Les deux femmes s'expriment en général avec une plus grande liberté de paroles que dans un couple hétérosexuel et cela fait parfois des étincelles.

Le trait le plus frappant du couple lesbien est son intensité affective. Toutes les émotions – l'amour, l'extase, la haine, le désir, la jalousie, la colère, etc.- s'y jouent d'une façon qui peut sembler démesurée, irrationnelle mais cette intensité n'est pas toujours visible de l'extérieur.

Ce n'est pas que les sentiments eux-mêmes soient démesurés, c'est qu'ils sont ici exprimés alors qu'ils ne le sont pas (ou moins) dans le couple hétérosexuel ou dans la société en général.

Les lesbiennes, comme les femmes en général, n'ont pas un excès d'émotions, c'est simplement qu'elles en parlent entre elles. Là où le dialogue se romprait parce que l'homme serait lassé, les femmes continuent à creuser.

Dans les relations interpersonnelles et de manière générale, les femmes donnent une grande priorité à l'intimité, à la communication affective et à la coopération. Elles cherchent à préserver la relation beaucoup plus que le pouvoir : dans une discussion, il est beaucoup plus important pour elles de continuer à parler plutôt que d'avoir raison.

Ajoutons à cela leur capacité à l'empathie, il résulte que lorsqu'elles sont lesbiennes, elles font avec leur compagne exactement ce qu'elles auraient fait avec leur famille : elles s'en occupent, elles s'en inquiètent, elles essaient de deviner et de satisfaire ses besoins affectifs. On observe parfois une surprotection réciproque, chacune tendant à subordonner ses propres besoins et désirs à ceux de sa partenaire.

Dans notre société, les femmes ne sont pas très habituées à exprimer clairement leurs propres besoins et désirs. Toujours prêtes à les reconnaître chez la personne aimée, souvent elles ne les voient pas en elles-mêmes ou les passent sous silence. Cela fait partie de la socialisation des femmes depuis leur enfance.

Alors quand deux femmes tombent amoureuses l'une de l'autre, elles font exactement cela : dans beaucoup de cas, elles font une grande place à l'autre, elles écoutent avec attention et empathie mais parlent peu de leurs propres inquiétudes ou désirs.

La communication semble totale. Toute cette empathie, cette attention constitue une expérience extraordinaire pour les femmes, particulièrement lorsqu'elles sont plus habituées à donner qu'à recevoir. Soudain elles se sentent comprises et adorées comme elles ne l'ont jamais été. Soudain elles reçoivent d'une autre personne ce qui a toujours été exigée d'elles par leur famille, les hommes et la société en général.

Cette entente profonde, cette identification complète expliquent pourquoi tant de femmes qui tombent amoureuses d'une autre femme sont prêtes à remettre totalement leur vie en question en quelques jours de passion amoureuse.

Cette tendance à la fusion a un prix terriblement élevé pour la relation : elle met en danger l'autonomie et l'identité même de chaque individu.

Elles s'accompagnent l'une l'autre partout et passent tout leur temps libre ensemble. Peu à peu, elles abandonnent leurs amis propres, les intérêts et les passe-temps qu'elles avaient avant de se connaître.

Elles partagent la même garde-robe, passent toutes leurs vacances ensemble, vont voir les mêmes films au cinéma. Il devient alors très difficile de se recréer ses propres espaces à soi, de « défusionner ». Il n'est pas rare que le désir exprimé de l'une de passer une soirée avec des amis soit interprété par l'autre comme « tu ne m'aimes plus », « tu t'ennuies avec moi » ou encore « tu es attirée par une autre ».

Certains couples surmontent cette phase et réarrangent leurs espaces respectifs, parfois en fuyant momentanément dans une relation extra-conjugale.

D'autres se séparent. De façon très conflictuelle si l'une part pour une autre, mais aussi de façon presque sereine lorsque le couple fait le constat partagé de quelque chose qui n'est plus satisfaisant. La séparation paraît alors incompréhensible à l'entourage, voire même irréaliste. Elle survient sans dispute, sans conflit, presque en toute amitié au point que l'entourage se demande si elles sont réellement en cours de séparation.

CONCLUSION

J'ai essayé de vous faire toucher du doigt quelques unes des questions spécifiques qu'il faut avoir en tête lorsqu'on accompagne une famille homoparentale.

Chaque structure produit ses propres spécificités. Un couple de femmes qui a recours à une IAD a une dynamique différente d'une coparentalité à trois ou quatre parents, elle-même différente d'un couple d'hommes ayant opté pour la GPA.

Les assignations de rôles de genre, homme et femme, père et mère, sont présents mais beaucoup plus fluides, les frontières sont moins marquées.

Il est nécessaire aussi de prendre en compte l'émergence d'une nouvelle figure parentale inédite : la compagne ou le compagnon de même sexe. Elles (ils) ne peuvent pas se prévaloir d'un lien biologique ou de la loi pour se sentir légitime dans leur rôle de parent. Elles (ils) ne peuvent pas s'asseoir sur l'expérience de générations passées puisque cette figure n'a pas d'histoire.

Dans les couples de femmes, la compagne a ceci en commun avec les pères qu'il lui faut faire « quelque chose » en plus pour devenir une mère. Le lien se tisse au fil du temps et du contact avec l'enfant. Elle peut se retrouver en rivalité avec la mère en surcompensant la peur de ne pas avoir de place. Elle peut aussi se retrouver en rivalité avec un père dans le cas de la coparentalité.

Dans les couples d'hommes, le compagnon ne souhaite pas toujours être impliqué dans les débuts du projet parental. Il n'est pas rare qu'il respecte le désir de paternité de son compagnon sans pour autant être partie prenante dans l'histoire. Pourtant, si sa position de départ est celle d'un partenaire de vie et non celle d'un partenaire parental, il est assez fréquent qu'au fil du temps, la présence et le contact au quotidien avec l'enfant le fasse évoluer jusqu'à ressentir, reconnaître, voire revendiquer une place de parent ou de père.

Les couples homoparentaux disposent de très peu de ressources extérieures pour les aider dans cette phase de réorganisation des places et des rôles qu'occasionne l'arrivée d'un enfant.

Chaque professionnel-le, et en particulier la doula, qui rencontre ce type de familles a aussi ses propres limites personnelles, ses propres réticences ou sentiments d'inconfort issu de son expérience et de ses convictions. Il importe cependant d'être en mesure d'en prendre conscience, de les réinterroger afin d'être en mesure d'offrir écoute bienveillante et empathie, afin d'entendre les besoins exprimés dans la singularité des personnes et non en fonction de normes sociales extérieures ou de convictions personnelles. Ce qui n'aurait pas été bon pour soi-même peut l'être pour d'autres.